

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-DOMAINE :

OBJET :

DUREE
AMORTISSEMENT-
RENEGOCIATION
PRET CREDIT
AGRICOLE

Nombre de Conseillers en
exercice :

13

Nombre de conseillers Municipaux
présents :

10

Nombre de Conseillers Municipaux
votants :

10

DATE DE LA
CONVOCATION :

29 Mars 2019

DATE D'AFFICHAGE :

29 Mars 2019

Envoyé en préfecture le 24/04/2019

Reçu en préfecture le 24/04/2019

Affiché le

ID : 011-211101480-20190402-N28D2019-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE FONTCOUVERTE

Aude

DELIBERATION N°28 DU CONSEIL MUNICIPAL N°3

L'an deux mille dix-neuf, le 02 Avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert FORTÉ, Maire.

Présents : Robert FORTE, Frédéric PERES, Jean-Luc BOURIGAULT, Nicole ALQUIE, William NAVARRO, Robert SALVO, René LAURENT, Christian RAMOND.

Absents : Julien RACAUD, Antoine LLOPIS.

Absents Excusés : Florès ARIAS. Stéphanie WINCKLER donne procuration à Monsieur BOURIGAULT, Philippe CORTIANA donne procuration à Monsieur PERES Frédéric.

Démission : Max BARTHES (27-03-2015)

Décédée : Michaëla RISCH (08 -03- 2019)

Secrétaire de séance : PERES Frédéric

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 40 mn.

Après rappel des faits

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, la Commune de Fontcouverte est autorisée à étaler le montant de cette indemnité capitalisée sur une période ne pouvant excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la négociation soit 10 ans.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'étalement de la pénalité de renégociation comme décrite ci-dessus

et dans le tableau annexé;

- autorise l'inscription des crédits nécessaires chaque année concernée : ce montant de charges à répartir sur les années à venir sera constaté en 2019 par une recette de fonctionnement au compte 796 (transferts de charge financière, pour 30 540 €) et une dépense d'investissement au compte 4817 du même montant. (Charges à répartir sur plusieurs exercices, pénalités de renégociation de la dette). Puis, chaque année concernée à partir de 2019, l'étalement sera constaté par des dépenses de fonctionnement au compte 6862-042 (dotations aux amortissements des charges financières à répartir) et des recettes d'investissement au compte 4817-040.

Ce sont des opérations d'ordre, cet étalement contribuant chaque année à l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement.

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire


MAIRIE DE FONTCOUVERTE
(Aude)
Robert FORTÉ